



Conseil départemental de la Manche
18 novembre 2018

Présentation des candidatures

- Tourville sur Sienne



Les 5 orientations de la politique territoriale 2016-2021

- 1** Un contrat de territoire renouvelé avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2** Un nouveau partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3** Un soutien réaffirmé aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4** Un effet levier significatif grâce à de **nouvelles modalités techniques et financières**.
- 5** Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

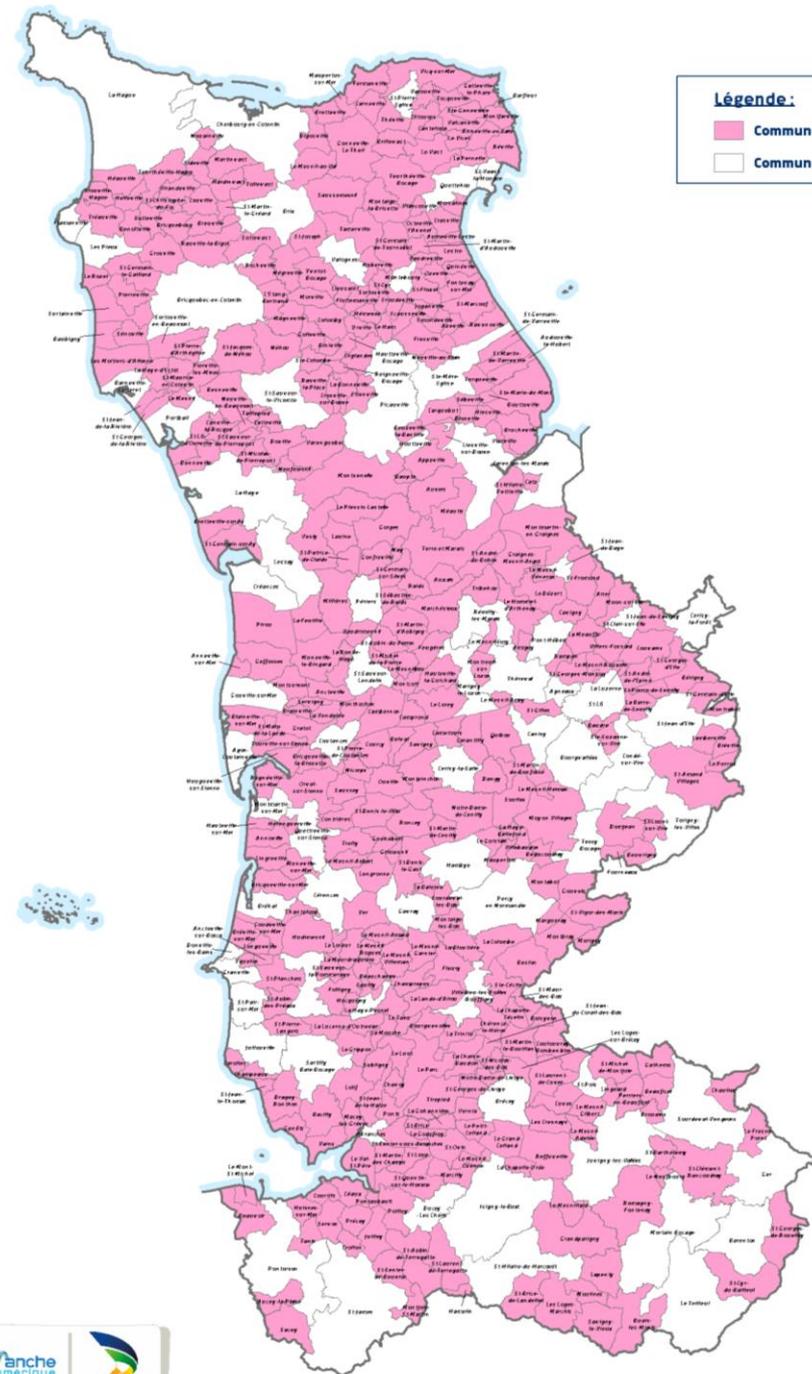
Le Fonds d'Investissement Rural

A qui s'adresse-t-il ?

Outil de partenariat entre le Département et les 407 communes non concernées par la contractualisation avec l'intercommunalité ou le Contrat de Pôles de Services.

Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.



Modalités du Fonds d'Investissement Rural

- Programmation possible sur une durée de **2 ans avec une ou plusieurs opérations** sur les 8 thématiques éligibles.
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau »**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par communes éligibles à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1.200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagement d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aires de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois le subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délais une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé aux porteurs de projets de communiquer sur l'engagement financier du département (bulletin municipal, panneau financeur...).

Tourville sur Sienne

Projet 1 : Réhabilitation d'un commerce

Projet 2 : Viabilisation d'une parcelle pour lotissement social



Éléments clés

Population DGF : 880 habitants

EPCI : Coutances Mer et Bocage

Canton : Coutances

Localisation de la commune



Projet 1 : Réhabilitation d'un commerce

Contexte

La commune, afin de maintenir son commerce (restaurant), en a racheté les murs à l'exploitant précédent qui les avait mis en vente en maison d'habitation - cette opération a été portée par l'EPFN et co-financée par le Département au titre du Contrat de Territoire de 3^{ème} génération de l'ex CDC du canton de Saint Malo de La Lande.

L'exploitant actuel vient de revendre son fonds de commerce.

La commune souhaite profiter de cette opportunité pour réaliser des travaux d'isolation (trois fenêtres non étanches et énergivores), de sécurité (la salle de restaurant est essentiellement située sous une véranda très vétuste et d'esthétique (véranda située à quelques dizaines de mètres de la statut classée du maréchal, monument historique) particulièrement laide. Elle a été construite il y a quelques dizaine d'années sans permis.

Descriptif du projet « commerce »

Démolition de la véranda existante, de la couverture et de la charpente de l'abri couvert, des dalles, soubassements, etc..., compris fermeture temporaire entre salle et extérieur pendant la durée des travaux.

Modification des réseaux d'eaux pluviale. Terrassements, fondations, soubassements en aggro pour création d'un vide sanitaire et mise à niveau avec l'existant. Élévation en ossature bois, menuiseries en aluminium, couverture en zinc ou ardoises, bardage bois, isolation, doublages en plaques de plâtre, finition en carrelage au sol. Extension du réseau de chauffage. Extension du réseau électrique.

Timing de l'opération

Autorisation de commencement de travaux : 26 avril 2018

Projet validé en CP du 17 septembre 2018

Travaux réalisés durant le mois de juillet 2018 pour réouverture du commerce au 1^{er} septembre

Montant estimatif du projet

Travaux et maîtrise d'œuvre : 111 900 € HT

Projet conforme aux attentes du dispositif FIR. L'examen du dossier complet permettra de déterminer précisément l'assiette éligible.

ENVELOPPE DE LA COMMUNE

88 000 €

(plafond - sur la base d'une population DGF de 880 habitants)

SOLLICITATION FINANCIÈRE

40% du montant des dépenses éligibles

80% du coût de l'opération après déduction forfaitaire des loyers théoriques

SUIVI DOSSIER

Validation de la candidature en commission permanente du 17/09/2018

Validation de la subvention définitive en commission permanente dans les 2 ans suivant la validation de la candidature sur présentation d'un dossier au stade des appels d'offres

Projet 2 : Viabilisation d'une parcelle pour lotissement social

Contexte

La commune de Tourville sur Sienne est considérée comme un bourg rétro-littoral d'hyper proximité. Elle a pour vocation de faciliter l'accueil de jeunes ménages, soit en provenance des zones littorales ou le foncier est très élevé, soit du "péri-urbains". La possibilité d'achat par la commune d'un terrain situé en continuité urbaine offre une réelle opportunité de proposer des lots à vocation sociale pour renforcer son tissu, notamment ses commerces et son école.

Descriptif du projet « habitat »

Viabilisation d'un terrain en vue de la construction de 4 logements HLM

Au regard du plan de masse l'emprise correspondant aux seuls logements HLM (partie éligible pour le Département) correspond à 37.5% du projet global.

Timing de l'opération

Projet validé en CP du 17 septembre 2018

Travaux : 4^{ème} trimestre 2018 / 1^{er} trimestre 2019

Montant estimatif du projet

Travaux et maîtrise d'œuvre : 103 268 € HT

Projet qui répond au dispositif du FIR dans la mesure le lotissement prévu est bien implanté en zone urbanisée, dans la continuité des constructions existantes.

ENVELOPPE DE LA COMMUNE

88 000 €

(plafond - sur la base d'une population DGF de 880 habitants)

SOLLICITATION FINANCIÈRE

40% du montant des dépenses éligibles

80% du coût de l'opération après déduction forfaitaire des loyers théoriques

SUIVI DOSSIER

Validation de la candidature en commission permanente du 17/09/2018

Validation de la subvention définitive en commission permanente dans les 2 ans suivant la validation de la candidature sur présentation d'un dossier au stade des appels d'offres

Jean MORIN

Vice-président du Conseil départemental
délégué aux infrastructures, territoires
et l'habitat

Serge DESLANDES

Conseiller départemental en charge de
la politique territoriale

Yves MICHEL

Maire de Tourville sur Sienne

Anne HAREL

Conseillère départementale
du canton de Coutances

Jean-Dominique BOURDIN

Conseiller départemental
du canton de Coutances